COMMUNE DE MARGNY SUR MATZ

Département de l'Oise

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Baptiste DE FRESSE DE MONVAL, maire.

Étaient présents : BORGNE Véronique, MAZANY Isabelle, PETIT Valérie, PIAULT Sylvie, RUMEAU Aurélie, TOMASI Guylaine, BIELAWSKI Francis, CATTIAUX Nicolas, COULON Jacky, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste, DELOZIERE Yves, THOREL Pascal.

Pouvoirs : M. AUBERT Yves ayant donné pouvoir à M. BIELAWSKI Francis,
Mme LEVERT Catherine ayant donné pouvoir à RUMEAU Aurélie.

Absente excusée : Mme Françoise BENOIT.

Madame Véronique Borgne a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : affectation du résultat. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11 FEVRIER 2022.

Le compte-rendu de la réunion du 11 février est validé à l'unanimité.

II- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021.

Le Conseil Municipal délibère à propos du Compte de Gestion dressé par Monsieur Philippe Ramon, comptable du Trésor Public de Compiègne.
Il présente un résultat de clôture de 799 391.43 €

Après délibération, les conseillers votent : POUR à l'unanimité.

III- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Le compte administratif de la commune est présenté à l'ensemble des conseillers municipaux présents, lequel peut se résumer ainsi :

• Fonctionnement :	Dépenses	:	269 165.97 euros
	Recettes	:	431 087.86 euros
	Résultat	:	*+ 161 921.89 euros*
	+ Excédent 2020	:	*+ 493 690.46 euros*
	Résultat de fonctionnement	**:**	**+ 655 612.35 euros**

• Investissement :	Dépenses	:	60 930.17 euros
	Recettes	:	7 517.92 euros
	Résultat	:	*- 53 412.25 euros*
	+ Excédent 2020	:	*+ 197 191.33 euros*
	Résultat d'investissement	:	**+ 143 779.08 euros**

Soit un excédent global de clôture de : 799 391.43 euros

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après délibération, les conseillers votent à l'unanimité : POUR : 13

La trésorerie de la commune augmentant chaque année, Nicolas Cattiaux indique qu'il serait intéressant de réfléchir à l'utilisation de cette trésorerie importante. Monsieur le maire rappelle les possibilités : investissements plus conséquents, baisse des taux des taxes directes locales, redistribution par l'action sociale. Monsieur le maire invite chacun à donner des idées.

IV- VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

M. le maire rappelle que seuls les taux de Taxe foncière et CFE doivent être votés en raison de la disparition de la taxe d'habitation. Les communes sont pour l'instant compensées à l'euro près.

Les taux votés en 2021 sont rappelés.

Après délibération, les conseillers municipaux votent à l'unanimité le maintien des taux 2021, soit :

- **Taxe foncière (bâti) : 28.71**
- **Taxe foncière (non bâti) : 41.73**
- **CFE : 14.59**

V- AFFECTATION DU RESULTAT

Une délibération doit être prise afin d'intégrer les résultats 2021 au budget primitif 2022 :

Considérant :

- Le résultat comptable de N-1 s'élevant à **161 921.89** euros
  (Recettes – Dépenses de Fonctionnement 2021)
- Le report à nouveau fin N-2 de **493 690.46** euros ;
  (Excédent de Fonctionnement 2020)
- Le solde d'exécution d'investissement N-1 de **-53 412.25** euros ;
  (Recettes – Dépenses d'investissement 2021)
- Les restes à réaliser en dépenses d'investissement de **227 600** euros ;
- L'absence de restes à réaliser en recettes ;
- L'excédent cumulé d'investissement N-2 de **197 191.33** euros.
  (Excédent d'investissement 2020)

Constate :

- Que l'excédent cumulé d'investissement s'élève à **143 779.08** euros (001);
  (Résultat de la section d'investissement 2021 + Excédent investissement 2020)
- Que le besoin de financement cumulé de d'investissement est de **83 820.92** euros compte tenu des restes à réaliser

Décide d'affecter :

- La somme de **83 820.92 euros** en réserves au compte 1068 ;
- La somme de **571 791.43** euros au compte 002

Après délibération, les conseillers municipaux votent : POUR à l'unanimité.

VI- BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 :

En section de fonctionnement, il présente un suréquilibre à 758 267.79 euros en dépenses et 1 103 921.43 euros en recettes.
En section d'investissement, il présente un équilibre à 743 833.79 euros en dépenses et en recettes.

Après délibération, les conseillers votent : POUR à l'unanimité.

VII- QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Afin de préparer les élections présidentielles, le planning des tours de garde du bureau de vote est fait.
- ✓ Francis Bielawski a effectué un recensement des concessions cimetière en état d'abandon, ce qui permettrait de libérer des espaces. Un vote de la reprise des concessions en état d'abandon sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.
- ✓ Certains riverains souhaiteraient un ramassage des encombrants et/ou des déchets verts. Cette question va être étudiée.
- ✓ Le conseil municipal des jeunes et Francis Bielawski se sont réunis pour le projet de réaménagement de l'abribus, rebaptisé « la cabane à choses ». Un plan a été fait.

Séance levée à : 21H20

La secrétaire de séance,
Madame Véronique Borgne

Le maire,
Monsieur Baptiste de Fresse de Monval

Mairie de Margny-lès-Compiègne 60490